



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 11

17 mars 1971

LE BILL SUR LA RÉFORME DU CAUTIONNEMENT

Extraits de l'allocution prononcée par le ministre de la Justice, M. John Turner, à la réunion conjointe de la John Howard Society et de la Elizabeth Fry Society, à Ottawa le 24 février:

“Le crime est toujours l’opprobre de la nation et un problème universel. Il est dangereux, angoissant, coûteux, répandu et apparemment à la hausse! Il semble augmenter à un rythme plus rapide que la croissance démographique, et même se propager plus vite que la généralisation de la civilisation.” C’est par ces mots que s’ouvre l’ouvrage classique de Karl Menninger, *The Crime of Punishment*, qui traite de la justice pénale et des processus de détention et de réhabilitation. Il souligne qu’il se peut bien que le pire des crimes soit notre ignorance au sujet du crime lui-même.

Au risque d’essayer de convaincre ceux qui le sont déjà, permettez-moi de poser certaines questions

d’ordre général: premièrement, quelle proportion de la population canadienne a déjà été accusée d’une infraction criminelle et obligée à comparaître devant une cour de justice? Quelle proportion de la population a été déclarée coupable d’une infraction qui impliquait une période d’emprisonnement? Combien de Canadiens ont-ils jamais passé une nuit en cellule ou été soumis à la honte d’une fouille sur leur personne? Combien ont déjà été à l’intérieur d’une prison fédérale à sécurité maximale?

Je ne crois pas que les statistiques soient disponibles pour répondre en détail à toutes ces questions, mais il est certain que, dans tous les cas, le nombre de ceux qui pourraient répondre “oui” est assez restreint. C’est peut-être là le vrai problème auquel ceux d’entre nous qui sont impliqués dans la justice pénale doivent faire face: nous travaillons dans un secteur relativement inconnu du grand public, qui ne connaît ni les injustices, passées et présentes, ni les progrès et réformes qui ont été réalisés...

Au Canada, comme ailleurs, la tendance est à diviser la réforme criminelle et pénale en catégories bien distinctes; les législateurs font les lois; les services policiers voient à les faire respecter; les juges les interprètent et décident de l’innocence ou de la culpabilité; les directeurs d’institutions pénitentiaires sont chargés de la surveillance et de la réhabilitation. Chacun de nous à son rôle à jouer dans ce processus et il le joue au meilleur de sa connaissance. Et pourtant, comme nous l’oublions trop facilement, une personne humaine est impliquée d’un bout à l’autre de ce processus — la personne qui est mise en accusation et condamnée. La personne qui est trouvée coupable fait le périple en entier.

SOMMAIRE

Le bill sur la réforme du cautionnement.....	1
Programme de conversion aux plantes fourragères	3
L’aménagement de la rivière aux Outardes	3
Aide à une université africaine.....	3
Fidèle jusqu’à la fin.....	4
L’embauchage des étudiants	4
Timbre commémoratif de sir Ernest Rutherford	5
La pollution par les hydrocarbures.....	5
Accord international sur le blé.....	7
Étude sur le déclin de la natalité à La Barbade.....	7
Conférence sur l’assistance aux médecins	8
Prix littéraires — 1970	8

POSSIBILITÉ D’ERREUR

En tant que législateur, je veux “des lois raisonnables, appliquées de façon raisonnable”. Un prévenu peut avoir été mis en état d’arrestation sans que cela